

**Titre:** La Politique du Renouveau Rural en Algérie: essai d'une mise en place d'une gouvernance territoriale.

## **Auteurs**

SAIDOUN Rym attachée de recherche CREAD, doctorante ENSA, Agroéconomiste [rymel66@yahoo.fr](mailto:rymel66@yahoo.fr)  
AIT HAMMOU Sihem attachée de recherche CREAD, doctorante ENSA, Agroéconomiste  
[sihem\\_ait@yahoo.fr](mailto:sihem_ait@yahoo.fr)

## **1. Introduction**

Les politiques de développement agricole et rural mises en place depuis l'indépendance jusqu'aux années 2000 étaient conçues dans une approche descendante et une gestion centralisée et sectorielle.

Résultats bon nombre de territoires ruraux sont toujours et jusqu'à aujourd'hui caractérisés par l'analphabétisme, la pauvreté, le chômage, l'exploitation intense des ressources naturelles...etc. (Bedrani, 2009).

À partir des années 2000, nous assistons à un changement de paradigme dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement rurales traduisant ainsi la volonté des pouvoirs publics de vouloir rompre avec le modèle classique pour adopter des approches intégrées et territorialisées qui mettent l'accent sur la pluralité des acteurs et leur rôle dans le développement rural (Bessaoud, 2006).

Plusieurs politiques ont ainsi été déployées faisant référence à un processus ascendant dont : la plus innovante la Politique du Renouveau Rural et son principal outil d'intervention le Projet de Proximité de Développement Rural Intégré qui vise la redynamisation des territoires ruraux. L'ambition et l'innovation de cette politique est de mettre en place un système de gouvernance territoriale fondé sur le principe de la participation dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Le PPDRI est réalisé sur des territoires ruraux préalablement identifiés, dans le but de permettre la stabilisation des communes rurales et le souci d'améliorer les conditions de vie des populations de ces régions, en assurant un développement économique, social et humain et en instaurant un cadre de vie proche de celui des zones urbaines, le PPDRI est un projet :

- Fédérateur construit de manière **ascendante**.
- De **proximité** qui renvoie à une volonté de décider et d'agir ensemble au plus près des territoires d'intervention, en concertation permanente avec les populations qui y habitent, et qui partagent les mêmes préoccupations et donc les mêmes besoins.
- **Intégré et intersectoriel** qui vise l'intégration de tous les secteurs d'activité.

L'outil PPDRI devant permettre d'atteindre des objectifs spécifiques de la politique de renouveau rural en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages ruraux tout en veillant à la préservation des ressources naturelles disponibles. Il adopte une approche participative et partenariale devant permettre l'implication de tous les partenaires potentiels et la mobilisation des fonds de l'État, à travers quatre principaux thèmes fédérateurs:

1. La modernisation des villages et K'sour pour l'amélioration de la qualité et des conditions de vie en milieu rural;
2. La diversification des activités économiques qui vise le développement de l'économie locale;
3. La protection et la valorisation des ressources naturelles;
4. La protection et la valorisation du patrimoine matériel et immatériel par le développement des produits terroir et la préservation des sites et Produits historiques et culturels.

Avec l'introduction de la notion de partenariat, les pouvoirs publics aspirent à introduire de nouveaux modes de gouvernance permettant une implication croissante des acteurs locaux dans les dynamiques de développement et dans leur capacité à se mobiliser et à se prendre en charge, en mettant en avant leurs aptitudes d'imagination, d'organisation et de coordination (Leloup et al,2005).

En 2009, la direction générale des forêts (DGF) a lancé un programme ambitieux de près de 10 000 PPDRI s'étalant sur la période allant de 2009 à 2014, qui a touché 1 437 communes pour une population de plus de 1 million de ménages soit plus de 7 millions personnes., par la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions et d'activités qui méritent d'être analysé après plus de 5 années d'exécution. À travers cette recherche nous tenterons de vérifier si effectivement la mise en œuvre des PPDRI a permis l'émergence d'une gouvernance de type territorial ?

L'article croise une littérature théorique et empirique. La première s'inscrit dans une perspective d'économie territoriale et mobilise des notions de gouvernance territoriale. La deuxième est alimentée et mise en perspective par des enquêtes de terrain et des entretiens portant spécifiquement sur les acteurs des PPDRI. Nous commençons par une présentation de la méthodologie de recherche. Nous examinons ensuite le cadre théorique de référence, et terminons par une analyse des résultats.

## **2. Méthodologie**

Pour répondre à notre question et vérifier si effectivement les PPDRI ont permis l'émergence d'un nouveau modèle de gouvernance, l'analyse s'est basée sur une première phase de recherche bibliographique portant sur le contexte de la territorialisation de l'action publique qui nous aura permis d'établir notre grille d'analyse et retenir les principaux éléments permettant d'analyser la gouvernance territoriale.

Par la suite nous avons entamé notre travail par des enquêtes exploratoires que nous avons jugé utiles pour la suite de notre travail:

1. Collecter les données statistiques en rapport avec le nombre de PPDRI par wilaya et commune, le type d'actions menées, le nombre de bénéficiaires, les objectifs de chaque projet...etc.

L'objectif de cette démarche est de préparer la deuxième phase qui est l'enquête de terrain et de choisir le territoire qui fera l'objet de notre investigation.

Après la phase exploratoire qui nous aura permis de choisir le territoire d'enquête, nous sommes passés à la deuxième phase dite phase d'enquête qui s'est faite à l'aide :

- D'un questionnaire adressé à un échantillon représentatif à partir de liste des porteurs de projets ;
- Et d'un guide d'entretien destiné aux différents acteurs des structures porteuses des projets.

Les principaux points abordés par le guide d'entretien sont le degré de participation et d'implication des différents acteurs à chaque étape du PPDRI, l'identification des relations entre les différents acteurs impliqués, la coordination. Les points du questionnaire d'enquête concernent essentiellement : la participation des enquêtés et leur implication dans le processus, leur degré de satisfaction et ou de mécontentement, les problèmes et obstacles rencontrés dans la concrétisation de leurs projets. À ces entretiens et enquête s'ajoute l'observation directe qui nous a permis de préciser la manière dont les actions ont été réalisées, de dresser un état des lieux du déroulement des actions en cours, achevées, et d'élucider les cas d'oppositions et de retards.

### **3. La gouvernance territoriale : nouvelle modalité de l'intervention publique**

Depuis trois décennies nous assistons à l'émergence d'un nouveau paradigme du développement qui participe à la réanimation de la science régionale, après quelques années de crise (Lacour, 1996). Les paradigmes fondateurs présupposent au départ la neutralité de l'espace mais aboutissent souvent à la conclusion que l'espace n'est jamais neutre, ni économiquement, ni politiquement, ni socialement (Derycke, 1994). La théorie de la base (Homer Hoyt, 1954), Douglass North (1955) et Charles Tiebout (1956) met en avant le rôle structurant des débouchés extérieurs, la théorie des pôles de croissance (François Perroux, 1950) mise sur l'effet d'entraînement des villes, la théorie du développement endogène<sup>1</sup> (John Friedmann<sup>2</sup> et Walter Stöhr<sup>3</sup>) postule la capacité des acteurs locaux à induire des dynamiques de développement plus aut centré; la théorie des milieux innovateurs (Aydalot, 1986) met en valeur la capacité innovatrice des milieux et leur rôle dans la structuration des économies régionales. Ces courants théoriques ont abouti à l'émergence du développement territorial<sup>4</sup> mettant en valeur le rôle actif des territoires, représentés non comme des supports au développement mais comme des productions sociales soutenant le développement des régions.

Les espaces à forte composante industrielle plongent avec la crise du fordisme, alors que de nouveaux espaces, sans tradition industrielle particulière émergent et démontrent une forte résistance à la concurrence mondiale qui devient de plus en plus pressante (Lipietz, 1995).

Pour Aydalot ( 1982) : c'est « les insuffisances du modèle fonctionnel classique qui ont amené depuis le début des années 1970 à proposer un modèle de développement territorial», imposant une rupture avec la logique fonctionnelle de l'organisation de la vie économique et propose de revenir à une vision « territoriale » : c'est dans le cadre local, par la mise en valeur des

---

<sup>1</sup> Paul Romer, Increasing Returns and Long Run Growth, Journal of Political Economy, octobre 1986.

<sup>2</sup> Friedmann, John et Clyde Weaver, 1979, Territory and function – the evolution of regional planning, Berkeley, University of California Press.

<sup>3</sup> Stöhr, Walter B. et D.R. Fraser Taylor (eds.), 1981, Development from above or below, Toronto, John Wiley.

<sup>4</sup> Mollard A., Pecqueur B., Lacroix Ay. A Meeting between Quality and Territorialism, the Rent Theory Reviewed in the Context of Territorial Development. International Journal of Sustainable Development, 2000. Colletis G., Pecqueur B. Intégration des espaces et quasi intégration des firmes: vers de nouvelles rencontres productives. Revue d'Economie régionale et urbaine, 1993, n°3.

ressources locales et avec la participation de la population que le développement pourra réellement répondre aux besoins de la population » (Aydalot, 1982).

L'émergence du concept de développement territorial donne une autre dimension à l'espace. Ce dernier, n'est pas seulement un cadre de la localisation des agents économiques, c'est « *aussi le cadre de l'émergence d'un acteur économique particulier dont l'importance aujourd'hui est soulignée: le territoire* » (Benko, 1996).

Appréhendé comme un construit social, économique et spatial, le territoire va puiser ses potentialités de développement dans ses ressources locales (Leloup et Al, 2005). Il s'agit pour les acteurs locaux de les mobiliser collectivement afin de s'adapter aux évolutions constantes du contexte global, économique, réglementaire, sociétal (Courlet, 2001). Dans ce contexte de nouvelles formes de gouvernance dite territoriale" (Pasquier, Simoulin et Weisbein 2007; Guesnier 2005; Leloup *et al.*, 2005 ) ou encore "locale" (Gilly et Wallet, 2001) apparaissent dès lors nécessaires pour créer l'action collective et organiser la coordination des acteurs qui permettra de transformer des ressources non valorisées sur les territoires.

La gouvernance territoriale est « un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posés aux territoires» (Pecqueur, 2001). Elle correspond également à des « modes de coordination associant aux acteurs publics (État, collectivités territoriales...etc.) des acteurs privés, qu'ils appartiennent au monde de l'entreprise et/ou à la société civile comprise au sens large (associations, organisations non gouvernementales, syndicats, etc.)» (Baron, 2003). Elle apparaît dès lors comme un dispositif intégrateur, multi acteurs, à la fois horizontal et vertical, (Gaudin, 1998). Elle introduit ainsi explicitement la nécessaire imbrication de l'échelle locale à d'autres espaces (régional, national, sectoriel...etc.). Le territoire ne se réduit pas à un simple échelon spatio-administratif, bien au contraire il se présente comme un construit social, un espace de création collective de ressources, construit sur la base de stratégies de coopération qui allient des acteurs publics (collectivités territoriales) mais aussi locaux (associations, syndicats, mouvements sociaux...etc.) (Dupuy, Leroux et Wallet, 2003). C'est « une entité active qui puise son potentiel de développement dans ses ressources locales, entendues au sens large, c'est-à-dire avec ses activités, ses acteurs, ses réseaux. La coordination d'acteurs à l'échelle territoriale entraîne une mutation : la décision s'autonomise en partie par rapport au pouvoir central public ; on assiste à une certaine polycentralité des formes de régulation, qui s'élargissent au social, au culturel et à l'économique» (Leloup et al, 2005). Elle constitue un niveau pertinent pour coordonner l'action collective notamment par l'activation, et la mise en évidence de différentes formes de proximités entre acteurs du développement territorial. C'est dans cette voie que la PRR a été conçues, prônant une nouvelle modalité de gouvernance des territoires ruraux.

#### **4. Résultats de la recherche : cas d'étude des PPDR de la wilaya de Boumerdes**

##### **4.1. Bilan de mise en œuvre**

Le bilan des réalisations fait état de 231 PPDR réalisés et de 4 215 ménages touchés, soit respectivement 90,62% et 70,25%, des objectifs fixés au début de période ce qui paraît très satisfaisant.

Cependant, sur les 213 projets lancés 100 projets ont été achevés et 37 clôturés, soit des taux respectifs de 43% et 16% ce qui est loin d'être satisfaisant.

**Tableau n°1 : Etat de mise en œuvre des PPDR de 2009 à 2014**

	<b>Formulés</b>	<b>Confirmés</b>	<b>Validés</b>	<b>Approuvés</b>	<b>Lancés</b>	<b>Achevés</b>	<b>Clôturés</b>
<b>Total PPDR</b>	243	243	241	241	231	100	37

Source: Fait par nous même à partir de la base de données de la conservation des forêts de la wilaya, 2016

Les 94 projets restants n'ont été que partiellement réalisés alors que deux années se sont déjà écoulées depuis la fin du premier quinquena.

**Tableau n°2: Taux des réalisations physiques et financières des PPDR par années**

<b>Années</b>	<b>Taux des réalisations physiques</b>	<b>Taux des réalisations financières</b>
<b>2010</b>	74,93%	94%
<b>2011</b>	59%	82%
<b>2012</b>	44%	66%
<b>2013</b>	24%	16%
<b>2014</b>	18%	12%

Source: Fait par nous même à partir de la base de données de la conservation des forêts, 2016

Les taux de réalisations ne sont pas atteints à 100%, même s'ils restent satisfaisants durant les deux premières années, leur évolution va en décroissant à partir de 2011. Ces taux de réalisations sont dus au retard accusé dans la réalisation des actions. Lors de nos enquêtes 88% des porteurs de projets se sont plaints de ces retards.

Les services chargés de la mise en place de cet important programme mettent énormément de temps pour la validation des programmes inscrits et le lancement des opérations. Le calcul des délais moyen entre les différentes phases a révélé qu'il fallait compter en moyenne de 6 à 12 mois entre la date de formulation/confirmation et la date d'approbation (délai long) entraînant un chevauchement entre les années dans la réalisation des projets, ce qui explique la tendance décroissante des taux de réalisations suscités plus haut.

Le non respect des délais de réalisation s'adosse aussi à la consilience dont fait preuve l'organe de gestion (DGF) à l'égard du partenaire public chargé de la réalisation des actions (le maître

d'ouvrage qui est un acteur public : entreprise régionale de génie rural ERGR). De ce fait, même si l'entreprise n'achève pas les projets dans les délais, la DGF lui accorde des avenants de prolongation au lieu de sévir. A cela s'ajoute les arrêts de travaux accordés pour cause d'intempéries.

#### **4. Émergence de la gouvernance territoriale**

L'analyse de cette gouvernance (processus) se fera à partir de trois dimensions, la proximité dans la démarche pour une bonne coordination, l'intersectorialité et la décentralisation pour une bonne régulation, qui constituent toutes trois des formes de gouvernance renouvelées.

##### **4.1. Coordination et participation limitée des acteurs locaux**

Dans leur conception, les PPDRI sont des projets fédérateurs construits de manière ascendante. La responsabilité dans ces projets est participative. Elle est partagée entre les services de l'administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales. Elle s'est voulu une démarche fondée sur la mobilisation et la participation des acteurs locaux. Mais réellement à quelle étape s'arrête la participation de chacun ?

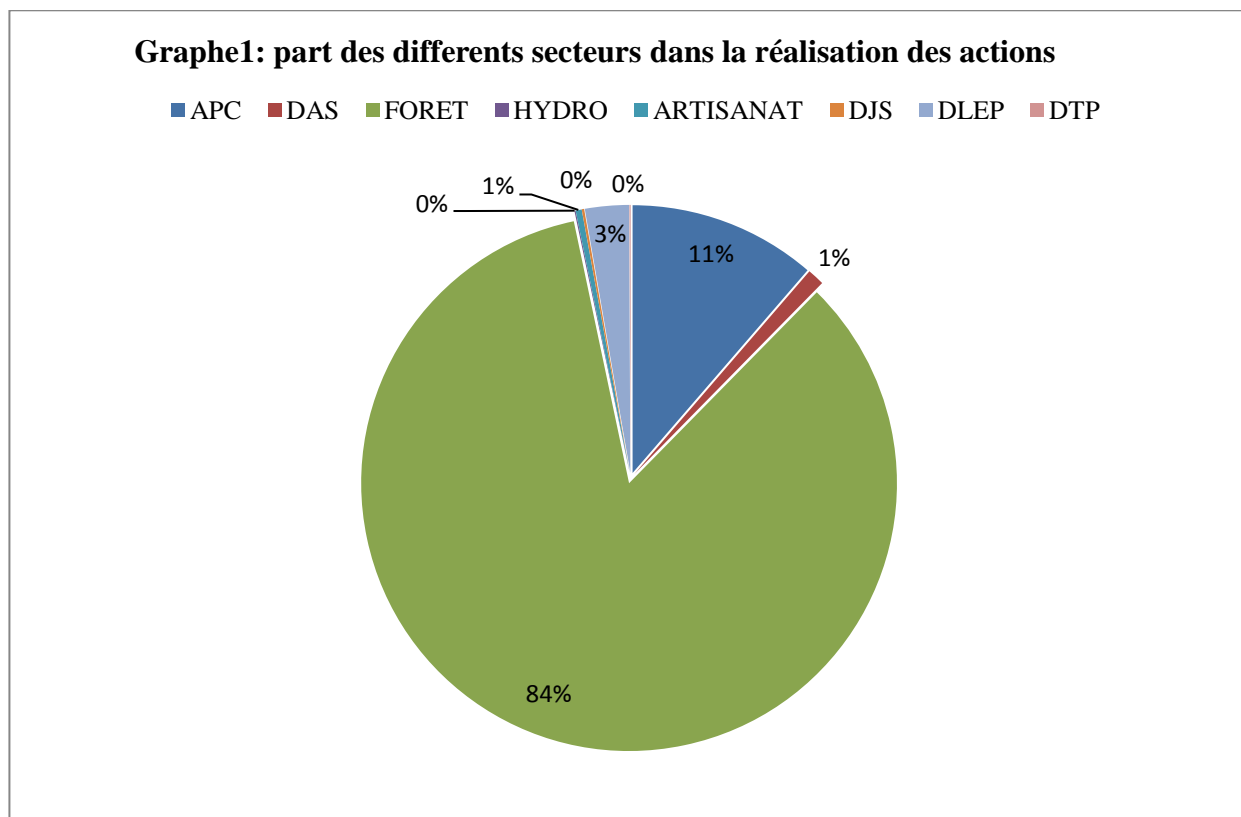
L'enquête de terrain et l'analyse des modalités de montage et d'acceptation des projets PPDRI montre que la démarche PPDRI tend à favoriser l'implication de la population. Cependant leur implication est particulièrement forte lors de l'étape de formulation de l'idée de projet d'après notre enquête 90% des porteurs de projet indiquent n'avoir participé qu'à cette étape. Nous constatons donc que dans les démarches des projets de proximité de développement rural intégré, il s'agit le plus souvent de consultation, même si certains groupes peuvent relever de la concertation. En aucun cas, il ne peut s'agir de codécision, puisque la décision finale reste du ressort des élus (cellule technique de wilaya), la population locale exprime ses besoins, mais le droit de décider reste entre les mains des représentants des services déconcentrés de l'État au niveau local (CTW, Walis) ce sont eux qui ont le pouvoir de décision.

La dynamique territoriale que sous-tendent les PPDRI place au cœur de leurs logiques l'aspiration des acteurs locaux à porter des projets territoriaux capables de répondre à leurs besoins et attentes en matière de développement afin d'améliorer leurs conditions de vie. Donc, en plus de les impliquer dans l'identification de leurs besoins, leur participation active dans la mise en place et la résolution des problématiques de leur territoire reste fondamentale pour la réussite de tels projets. La participation ne doit pas se limiter à une simple consultation des populations concernées et à l'exécution des projets définis par les intervenants extérieurs. La participation effective passe par l'implication des populations de base dans les processus de prise de décision.

La dynamique territoriale que sous-tendent les PPDRI se fondent des démarches ascendantes et participative mais la réalité du terrain est toute autre, le développement induit est plus marqué par une coordination entre les acteurs économiques cellules d'animation rurale communale et l'administration déconcentrée, CTD, CTW, les relations qui lient cette cellule au CTD et le CTW restent typiquement administratives et hiérarchiques. On est toujours dans l'approche sectorielle le niveau local n'est que l'exécutant des programmes décidés centralement. Aucune action collective de mise en place de projets communs n'a émergé.

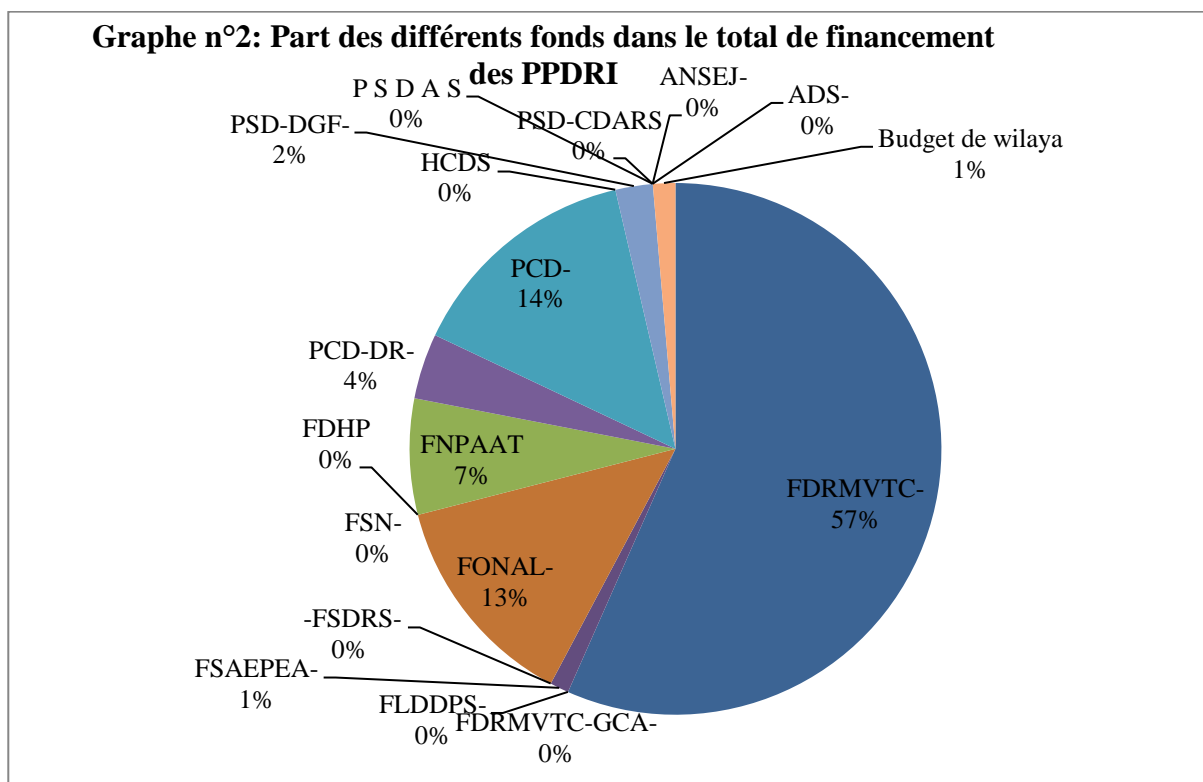
##### **4.2. Faible intégration intersectorielle liée aux problèmes de financement**

On dénote une participation limitée des autres secteurs dans l'intégration des projets l'intervenant principal dans la majorité des actions est le conservateur de forêts. Ce qui ne répond pas entièrement au principe de l'intégration intersectorielle prônée par l'esprit même de ces projets.



Source: fait par nous même à partir de la base de données de la conservation des forêts, 2016

Cette faible intégration intersectorielle est justifiée par les problèmes de financement. D'une part, on note une faible diversification des sources de financement, les fonds partenaires sectoriels prévus pour accompagner les PPDRi représentent une infime part du total des sources de financement (voir graphe n°2). La plupart des actions sont majoritairement financées par un seul fonds lui-même limité par les conditions d'éligibilité qui sont principalement liées aux activités relevant de l'agriculture et des forêts. Les acteurs se trouvent ainsi contraints à formuler des projets dont les actions sont éligibles au FDRMVTC et non en fonction de leurs besoins prioritaires mais de manière à s'ajuster à la nomenclature limitée qui ne couvre pas la totalité des activités qui peuvent être créées sur un territoire donné.



Source : fait par nous, à partir des données de la CF, 2016

D'une autre part, on dénote l'insuffisance des enveloppes financières allouées aux actions qui sont fixées au niveau central sans tenir compte de la diversité des situations des territoires ruraux. Conséquence, malgré validation par le comité technique de la wilaya, le problème des sources de financement des actions collectives à prendre en charge par les plans communaux de développement surgi pour certains PPDR, ce qui engendre non seulement la révision à la baisse de montants estimés de quelques opérations, mais aussi le retrait pur et simple d'autres, alors, qu'elles requièrent une nécessité pour leurs réalisations, d'autant plus qu'elles émanent des besoins exprimés par les populations rurales et confirmées par le comité technique de la daïra.

Pourtant, la mise en place d'un programme de développement territorial fondé sur une approche intégrée et multisectoriel devrait associée autour d'un même projet l'ensemble des acteurs et des secteurs qui participent au développement rural. En effet, le terme intégré signifie qu'il ne s'agit pas de s'intéresser à un secteur en particulier mais au contraire de prendre en considération tous les domaines d'activités pour agir plus efficacement et de façon globale sur le territoire.

### 4.3. Faible décentralisation

La non implication des collectivités territoriales dans la prise de décision additionner à une gestion dominée par le pouvoir du wali souligne la faiblesse du cadre institutionnel propice à la décentralisation, ce qui est à notre sens un frein à l'instauration d'une gouvernance territoriale basée sur des fondements démocratiques de concertation et de participation, que nous savons favorable à la réussite de tels projets laissant ainsi peu d'espace de liberté d'initiative aux élus communaux et aux associations de la société civile. Selon notre enquête 85% des élus locaux enquêtés avancent qu'ils ne disposent pas des prérogatives nécessaires et suffisantes et que leur rôle se limite à l'inventaire des besoins et problèmes locaux et à la désignation des bénéficiaires.



On est toujours dans l'approche top down et on a du mal à passer du stade de gestion d'un portefeuille de projets à un stade de gestion de territoire qui implique l'intégration et l'intersectorialité,

Pourtant dans le discours officiel, les compétences économiques et sociales des instances administratives territoriales sont reconnues. Cependant, dans la pratique, le pouvoir politique local s'apparente plutôt à une déconcentration qu'à une décentralisation prise dans son acception complète du terme. La centralisation de la décision politique au niveau des hautes instances de l'État, s'accompagne d'une déconcentration du contrôle, au niveau de la wilaya et de la réalisation au niveau de la commune, même si des pouvoirs et des prérogatives sont formellement accordés aux échelons territoriaux cela n'est pas accompagné de l'autonomie financière correspondante pour que les collectivités territoriales puissent agir au mieux.

## 5. Conclusion

Dans leur conception, les PPDRI sont des projets fédérateurs construits de manière ascendante. La responsabilité dans ces projets se voulait participative et partagée entre les services de l'administration locale, les élus locaux, les citoyens et les organisations rurales. Toutefois, la réalité du terrain est tout autre, nos enquêtes ont montré : **(i)** un déficit de coordination et de concertation entre acteurs, les relations sont typiquement administratives, hiérarchiques, dominées par une coordination publique (les acteurs clés sont les institutions publiques « services déconcentrés de l'Etat CTW, DGF »), **(ii)** une faible participation de la population locale quant au choix des projets à mettre en place qui ne dépasse pas le stade de la consultation, **(iii)** une faible intégration multisectorielle, même si la phase de formulation des PPDRI s'est faite dans une approche intégrée associant autour d'un même PPDRI plusieurs secteurs (santé, travaux publics, énergie, emploi, ressource en eau, éducation...etc.). Lors de l'étape de réalisation nous avons constaté que la majorité des actions réalisées étaient celles qui relevaient des secteurs des forêts et de l'agriculture, les actions relevant des autres secteurs ont majoritairement été abandonnées faute de financement, **(iv)** un processus de décentralisation inachevé, **(v)** absence de partenariat ... autant de facteurs et d'obstacles qui n'ont pas permis aux PPDRI de mobiliser les acteurs locaux pour créer des actions collectives autour de projets communs. La mise en œuvre des PPDRI n'a pas été accompagnée par la mise en place des conditions fondamentales et favorables, permettant une meilleure implémentation des préceptes et principes des nouveaux paradigmes de l'action publique en milieu rural dont celui d'un mode de gouvernance territoriale

## Références bibliographiques

- Aydalot P. 1982. Économie régionale et urbaine, Paris, Économica.
- Aydalot P. 1986. « Milieux innovateurs en Europe ». Paris, Gremi, 361p.
- Baron, C. 2003. La gouvernance : débat autour d'un concept polysémique, Droit et Société, 54, 329-351.
- Bedrani S, Djenane A-M, Hacherouf H, Laribi S., 2009. «Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens: l'exemple algérien ». In CAMPAGNE P et PECQUEUR B. (dir.), Processus d'émergence des territoires ruraux dans les pays méditerranéens, analyse comparée entre 10 pays du Nord, du Sud et de l'Est Méditerranéens, pp. 41-81. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00672935>
- Benko, G. et Lipietz, A., dir. 1992, « Les régions qui gagnent. Districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Paris, PUF (Coll. « Économie en liberté »), 424 p.
- Bessaoud O. 2006. « La stratégie de développement rural en Algérie ». In Options Méditerranéennes, Série. A / n°71, 2006. <http://ressources.ciheam.org/om/pdf/a71/06400059.pdf>
- Courlet C, Pecqueur B. 1993. « Systèmes productifs localisés et industrialisation », in Dix ans de décentralisation, Dupuy C. et Gilly J-P. (dirs.), La Documentation française, p. 57-69.
- DERYCKE P-H., (1994). L'intégration de l'espace dans le champ économique, in AURAY J-P., BAILLY A., DERYCKE P-H et HURIOT J-M. (dir.), *Encyclopédie d'économie spatiale : concepts-comportements-organisations*, Economica, Paris, pp. 19-24.
- Gaudin J-P. 1998. «La gouvernance moderne, hier et aujourd'hui : quelques éclairages à partir des politiques publiques françaises », Revue Internationale des sciences sociales (155), p. 51-60.
- Gilly J-P, Wallet F. 2001. Forms of proximity, local governance and the dynamics of local economy spaces: the case of industrial conversion process, International Journal of Urban and Regional Research, Vol 23, n°3, September.
- Guesnier B. 2006. Gouvernance et performance des territoires. *Économies et Sociétés*, « Hors-série », n°41, 3-4/2006, p.417-444.
- Lacour C. 1996. La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation. In : B Pecqueur (dir.) *Dynamiques territoriales et mutations économiques*. L'Harmattan, Paris.
- Leloup F et al. 2005. « La gouvernance territoriale comme mode de coordination territoriale ? », in Géographie, économie, société, n° 4, vol. 7, pp. 321-332.
- Lipietz A. 1995. De la régulation des espaces aux espaces de régulation, in Boyer&Saillard, L'état de la théorie de la régulation, Ed. la découverte, paris.
- Pasquier R, Simoulin V, Weisbein J. 2007. La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories, Paris, L.G.D.J, 235 p.
- Pecqueur B. 2001. Qualité et développement territoriale : l'hypothèse du panier de biens et de services territorialisés, in Economie rurale, n° 261, pp. 37-49.